

## Compte-rendu du CA du CCAS de Vindry sur Turdine du 21/06/2023

- Présents : Mrs Pradel, Gaudon, Mmes Wesse, Vermare, Soly, Perrin, Egloff, Di Stefano.
- Excusée : Mme Favre, a donné pouvoir à Mme Wesse.
- Absentes : Mmes Mure, Gondard.
- Secrétaire de séance : Mme Egloff.
  
- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 29/03/2023 :  
Unanimité des présents.
  
- **CCAS :**  
Présentation par M. Gaudon.
  - **Secours :**
    - Mme S.F. adressée au CCAS par la maire déléguée de Dareizé, elle s'est retrouvée en difficulté suite à un trop-perçu de la CAF qu'elle a dû rembourser. Un bon de 50€ lui a été octroyé.
    - Mme F., en arrêt de travail depuis Avril 2022 suite à un TMS lié à son travail. Adressée au CCAS par la CAF, pour un gros arriéré de cantine. Elle demande la prise en charge des frais de cantine pour cette fin d'année scolaire ( 22 repas pour un montant de 99€) et une aide pour finir de rembourser l'arriéré de cantine (832€, 600€ pris en charge par la CAF). Le CCAS prend en charge 150€.
    - Mme G. a eu une fuite d'eau chez elle et une facture de 1800€ à régler à Suez. Elle a demandé de l'aide mais son dossier a été réglé par Suez, donc aucune aide nécessaire.
  - **Demande de subvention :**
    - L'association Handi Répit, basée à Tarare, a envoyé un courrier pour demander une subvention aux mairies des 4 villages. Cette association vient en aide aux aidants en intervenant 2h par semaine dans les familles. Cette demande arrive trop tard pour cette année. Il leur faudra renouveler leur demande l'année prochaine, et le CA statuera à ce moment-là, en fonction du budget.
  - **Règlement concernant les domiciliations :**
    - Une seule domiciliation pour le moment. La BAL est dans les escaliers, à l'accueil de la mairie de Pontcharra.
    - Le règlement intérieur est fait et à jour.
  - **Plan Canicule :** Présentation M. Mathy-Poisot :
    - L'information paraît sur le panneau lumineux, sur le site internet de la mairie
    - L'inscription peut se faire en suivant un lien internet ou en appelant la mairie.
    - Le registre a été mis à jour. Pour le moment, 45 personnes sont inscrites (1123 personnes de plus de 65 ans dans la commune).
    - Si le plan est déclenché par le préfet, cela induit un appel par jour, et une visite si la personne ne répond pas au téléphone.
  - **Questions diverses :**
    - Quelle animation retenir pour le repas des aînés ? Le choix se porte sur le même prestataire que l'année dernière (vient de Feurs - 240€). Il interviendra pour Pontcharra et Saint Loup. A Dareizé, ce sera Eric Bost (accordéon).

- Le lotissement de la Madone est entièrement occupé. Il reste 2 F3 libres aux Abeilles (Les Olmes).

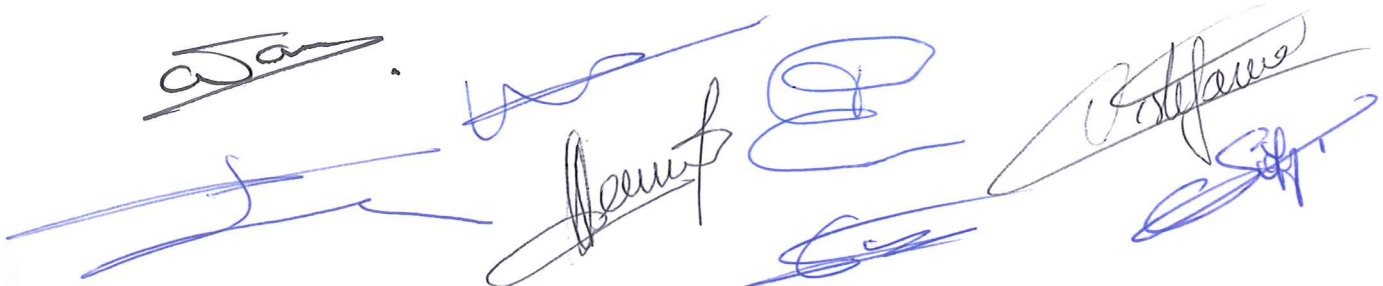
- **Résidence Autonomie Les Tilleuls - présentation M. Mathy-Poisot :**

- EPRD 2023 (occurrence budget 2023) : les charges ont augmenté, donc il faut augmenter les recettes avec la dotation des provisions. Cette augmentation est prise en charge par la collectivité. EPRD 2023 Approuvé à l'unanimité.
- Dispositif médiation CM2C : les résidents peuvent faire appel à un médiateur en cas de litige avec la direction de la résidence. L'adhésion coûte 144€ pour 3 ans. En cas de litige, il y a un coût supplémentaire pour chaque intervention. Pour le moment, il n'a pas été nécessaire de recourir à cet organisme. (Voir annexe). Approuvé à l'unanimité
- Organisation surveillance de la Résidence Autonomie : examen des temps de travail, des cycles de travail, notamment lors des permanences de nuit et de week-end. Il est nécessaire de se mettre en conformité avec le code du travail. Pour le moment, on cherche des solutions en concertation avec les agents.
- Evaluation 2024 : il s'agit de l'évaluation externe. Le coût estimé est de 8000€, elle concerne 128 critères, dont 28 sont impératifs. Actuellement, cette évaluation est préparée par tout le personnel, ce qui implique des heures supplémentaires pour les salariés. Les élus du CCAS devront s'impliquer dans des COPIL comme avis extérieur. Ce travail commencera lors du prochain CVS (Septembre).

- **Questions diverses :**

- La bibliothèque du Centre Social va intervenir à la résidence tous les 15 jours pour présenter un livre et proposer le prêt de livres. Les résidents pourront par la suite se rendre à la bibliothèque lors des permanences.
- Le repas d'été : aura lieu le 12/07/2023. Le repas est préparé par le prestataire de la commune SER. L'animation sera assurée par M. Facker. Le prix est de 15€ pour les résidents, 20€ pour leurs invités.
- 100 ans : une résidente, Mme Desgranges aura 100 ans cette année. Le CCAS propose de procéder comme à l'accoutumé : un gâteau, du champagne / crémant avec la famille de la résidente, probablement courant Septembre.
- Questionnaire de satisfaction : questionnaire mené par 4 membres du CCAS (Mmes Egloff, Favre, Perrin et Wesse). Les entretiens se passent bien. Les résidents sont très satisfaits de la résidence, avec des nuances selon les personnalités de certains. Ils devraient être terminés avant le 14 Juillet.
- Taux d'occupation : 2 logements ont été libérés suite au décès de leurs occupants. M. Basin prend un logement le 1er Juillet. L'autre logement sera libéré le 30/06 et va induire un coût de déménagement de 1300€, à la charge du CCAS, l'occupant ayant une succession compliquée. Ce logement est déjà attribué. Il y a encore des personnes sur liste d'attente.

La séance est levée à 20h15. Rendez-vous au restaurant « Chez la Marie » à Dareizé pour marquer cette fin d'année.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the attendees of the meeting. The signatures are stylized and vary in length and complexity, with some appearing to be initials or full names written quickly. They are arranged in a horizontal line across the bottom of the page.